

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre éducatif les p'tits crayons (Dieppe) Inc.	Numéro de permis 2020027	Date d'inspection Le 25 mai 2021	
Nom de l'établissement Centre éducative les p'tits crayons 2		Numéro de téléphone (506) 384-5936	
Adresse 520 rue Amirault Dieppe NB E1A 1C8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Maryse Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les procédures relative à la phase de rétablissement de la pandémie de Covid-19 ont été respectées lors de l'inspection.

L'inspectrice a observé la collation, les enfants engagés dans des jeux à l'intérieur et à l'extérieur lors de la visite.

Une discussion a eu lieu avec l'exploitante concernant la documentation. Un plus grand échantillon de la documentation des apprentissages des enfants devra être maintenu sur les lieux.

original signé par
Maryse Léger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 mai 2021

Date

original signé par
Christine Mcgraw-Bourque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 mai 2021

Date